



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

ARRÊTÉ

5-Institutions et Vie Politique
5.4-Délégation de fonctions
5.5-Délégation de signature

N° A-2023-9

portant délégation de fonction et de signature

Désignation d'un représentant à la Commission d'Appels d'Offres (CAO) du 10 octobre 2023

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipulent que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5.

Vu l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui régit les modalités d'élection des membres et de fonctionnement des commissions d'appel d'offres.

Vu la délibération n°4 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020 de l'Intercom de la Vire au Noireau portant création et composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou de subdéléguer les délégations de signature aux vice-Présidents concernant les fonctions qui lui ont été déléguées par l'organe délibérant ;

Vu la délibération n°D2023-6-4-19 du Conseil communautaire du 29 juin 2023, autorisant le lancement du marché de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de droit commun sur le territoire intercommunal et d'une OPAH de Renouvellement Urbain (RU) sur les centres-bourgs Petites Villes de Demain (PVD) ;

Considérant l'absence de M. Marc ANDREU SABATER, Président de la Commission d'Appel d'Offres, autorité habilitée à signer les marchés publics, qui ne pourra pas assister à la réunion de la commission d'appels d'offres fixée le 10 octobre 2023.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de fonction et de signature est donnée à **Mme Nicole DESMOTTES, 5^{ème} Vice-Président en charge de l'habitat**, pour représenter M. Marc ANDREU SABATER, Président de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) lors de la réunion de la CAO de l'Intercom de la Vire au Noireau organisée le **Mardi 10 Octobre 2023 à 10h00** portant sur l'analyse des offres du marché de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de droit commun sur le territoire intercommunal et d'une OPAH de Renouvellement Urbain (RU) sur les centres-bourgs Petites Villes de Demain (PVD) CDC23019.

Mme Nicole DESMOTTES présidera la CAO et sera autorisée à signer tout document relatif à la tenue de cette commission.

Arrêté n°A-2023-9 du 2 octobre 2023



Article 2 : La présente délégation est consentie par le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, sous sa responsabilité et sous sa surveillance.

Article 3 : Monsieur le Président et Madame la Directrice Générale des services de l'Intercom de la Vire au Noireau sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et transmis au contrôle de légalité de la sous-préfecture de Vire.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20231002-A-2023-9-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

Affichage : 06/10/2023

Fait à Vire Normandie
Le 2 octobre 2023

**Pour le Président de l'Intercom de la Vire
au Noireau, empêché,**

**Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
1^{ère} Vice-Présidente**



Mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs », le : - 6 OCT. 2023